

Comment faire **supprimer** des **informations** concernant des personnes diffusées sur internet ?

Sept. 2021

Le droit d'opposition

Les personnes ont le droit de demander la suppression d'informations les concernant publiées sur internet (nom, adresse, photos, etc.). Pour cela, elles doivent avoir un « motif légitime », c'est à dire justifier leur demande : par exemple, cette publication nuit à leur réputation, porte atteinte à leur vie privée, les met en danger, etc...

Les personnes doivent contacter le responsable du site sur lequel ces informations apparaissent. Le nom du responsable (directeur de la publication) doit figurer dans la rubrique « mentions légales » ou les conditions générales d'utilisation du site. Certains sites proposent également un formulaire de contact.

[Un modèle de courrier](#) leur est proposé sur le site de la CNIL.

Le responsable du site a un mois pour répondre à leur demande. Passé ce délai, elles peuvent [adresser une plainte à la CNIL](#). Elles joignent à leur plainte une copie du courrier qu'elles ont adressé au responsable du site et de sa réponse éventuelle.

Le déréférencement

Elles peuvent aussi demander la suppression de ces pages web dans les **moteurs de recherche** (Google, Bing, etc.) : c'est le déréférencement. Les pages apparaissent toujours sur le site d'origine mais plus dans les moteurs de recherche.

Pour cela, elles doivent faire une demande auprès de chaque moteur de recherche. Les deux principaux moteurs, [Google](#) et [Bing](#), mettent à leur disposition un formulaire en ligne.